

XI. *Oxyde et lactate de zinc.*—Herpin (de Genève) s'est efforcé de démontrer, en 1852, dans un ouvrage couronné par l'Institut (Herpin, *du Pronostic et du traitement curatif de l'épilepsie*; Paris, 1852), que l'épilepsie simple, c'est-à-dire, sans lésion organique, est curable dans un grand nombre de cas; qu'elle l'est d'autant plus que le traitement est institué à une époque plus rapprochée de son début, et enfin que l'oxyde de zinc, administré suivant une méthode particulière, constitue le moyen le moins infidèle que l'on puisse opposer à l'épilepsie (*).

Quant à la valeur de ce traitement, elle le classe au nombre des moyens les plus utiles que l'on puisse employer contre l'épilepsie; il ne réussit sans doute pas dans tous les cas, mais on ne saurait déclarer une épilepsie incurable avant de l'avoir mis en œuvre.

(*) 190. Voici en quoi consiste cette méthode :

1° Pour les adultes, on prescrit, pour la première semaine, 3 gram. d'oxyde de zinc et 4 gram. de sucre, à partager en 20 doses: 3 poudres par jour, une heure après chaque repas; on augmente chaque semaine de 1 gram., jusqu'à ce qu'on ait atteint la dose hebdomadaire de 15 gram., que l'on continue pendant trois mois encore.

2° De dix à quinze ans, dose hebdomadaire initiale de 1 gram.; accroissement hebdomadaire de 1 gram.

3° De un à dix ans, dose hebdomadaire initiale de 50 centigr.; dose de 1 gram. pour la deuxième semaine; puis accroissement hebdomadaire de 1 gram.

4° De la naissance à un an, dose hebdomadaire initiale de 25 centigr.; augmentation de 25 centigr. par semaine, jusqu'à 3 gram. 50 centigr., dose hebdomadaire maxima.

Herpin résume l'action physiologique de l'oxyde de zinc par les propositions suivantes, dont nous avons pu apprécier toute la justesse: « L'oxyde de zinc constitue un remède parfaitement innocent, qui pourrait être donné jusqu'à 6 gram. par jour, sans autre inconvénient que des malaises passagers, et qui peut être continué impunément pendant un temps en quelque sorte illimité. Ses effets physiologiques se bornent toujours à une action légère sur le tube digestif, consistant le plus souvent, chez les adultes, en nausées qui peuvent aller jusqu'au vomissement, et chez les enfants, en un peu de diarrhée. On le fait facilement tolérer sans malaise en débutant, chez les adultes, par la dose journalière de 30 à 40 centigr. en trois ou quatre prises, et par 5 à 15 centigr. chez les enfants, puis en augmentant chaque semaine la dose journalière de 15 à 20 centigr. chez les premiers, de 5 à 15 chez les seconds. La forme pilulaire est quelquefois un moyen de le faire mieux supporter. Enfin les malaises sont plus rares quand le remède est pris une heure après le repas que quand il est pris avant, et la première dose du matin est toujours celle qui incommodé le plus. » (Herpin, *op. cit.*, p. 565.)

Trois ans après l'apparition de son ouvrage, Herpin publia dans le *Bulletin de thérapeutique* (t. XLIX, 1855, pp. 97, 294, 443), un mémoire sur la substitution du *lactate de zinc* à l'*oxyde de zinc*. Il démontrait, dans ce travail, que la tolérance était plus facile et plus complète par le lactate de zinc, et que le premier de ces deux médicaments avait une action plus sûre (*).

XII. *Azotate d'argent.*—Les sels d'argent, étant absorbés et pris à petites doses longtemps prolongées, exercent sur la fonctionnalité nerveuse une action très-profonde et dont la thérapeutique ne pouvait manquer de tirer parti. Pour ne parler que des maladies convulsives ou contracturales, on a très-souvent opposé l'azotate d'argent à l'épilepsie et à l'ataxie locomotrice progressive.

L'emploi de l'azotate d'argent contre l'épilepsie se rapporte aux noms de Sims, qui a été l'initiateur de cette méthode, de Duncan, de Butini, de Lombard (de Genève), d'Esquirol, etc. On ne saurait sans doute nier que l'azotate d'argent n'ait une certaine action sur l'épilepsie, des faits nombreux l'attestent; mais ce médicament, donné à doses prolongées, produit trop souvent une coloration bleu ardoisé de la peau et des muqueuses, due vraisemblablement, en ce qui concerne l'*argyrie cutanée*, à une réduction du sel d'argent sous l'influence de la lumière, et à un tatouage moléculaire de la peau par de l'argent métallique en particules très-ténues. Cette coloration, étant indélébile, constitue un grave accident. Lombard (de Genève) a cité le fait d'une jeune femme dont la figure était devenue presque noire sous l'influence de ce traitement, et que le désespoir poussa au suicide. En somme, c'est une médication à peu près abandonnée (**).

Quant à l'*ataxie locomotrice progressive*, Charcot, qui a expérimenté le nitrate d'argent préconisé par Wunderlich contre cette redoutable affection, est arrivé à cette conclusion que, sans

(*) 191. Il prescrit le *lactate de zinc* à la dose hebdomadaire initiale de 3 grammes pour les adultes, et de 1 à 2 grammes pour les enfants, suivant leur âge. On augmente jusqu'à la dose hebdomadaire de 15 gram. pour les adultes. Les particularités de l'administration sont du reste les mêmes que pour l'oxyde de zinc.

(**) 192. L'*azotate d'argent* peut s'administrer sous forme de pilules. La formule de Boudin est très-commode :

℞ Azotate d'argent cristallisé.	5 centigr.
Mie de pain.....	50 —
F. 5 pilules.	

1 à 2 par jour.

avoir une efficacité très-réelle, ce médicament modère l'incoordination musculaire, diminue l'intensité des accidents douloureux et améliore l'état des fonctions digestives et de la nutrition. (Charcot et Ball, *Dict. encycl. des sc. méd.*, 1^{re} série, 1868, t. VI, p. 77.) Il recommande de ne pas prolonger trop longtemps le traitement si aucune amélioration ne se produit, et, en tout cas, d'examiner la bouche, le liséré ardoisé des gencives précédant toujours l'argyrie cutanée (1).

XIII. *Selin des marais*. — *Le selin des marais* (*Peucedanum sylvestre* L.) mérite d'occuper une place distinguée parmi les antiépileptiques. Cette plante, usitée empiriquement en Russie, a été expérimentée dans ce pays par le docteur Trinais, et en Suisse par Schmutziger et Ratin; mais c'est surtout aux recherches de Herpin (de Genève) qu'elle doit d'avoir repris dans le traitement de l'épilepsie le rang qui lui appartient (2).

(1) 193. Charcot se sert des pilules de Boudin, contenant chacune 1 centigr. d'azotate d'argent, et il en donne de 1 à 8 ou 10 par jour.

(2) 194. Ce médecin a formulé de la manière suivante les règles de l'administration de ce médicament: « La dose initiale hebdomadaire doit être de 30 grammes, partagée en 20 prises; on administre 3 poudres par jour, une heure avant chaque repas, et la dernière au moment du coucher. Si le patient éprouve des coliques ou de la diarrhée, on réduit, pour ce jour-là, le nombre des prises à 2 et même à 1 seule; presque toujours le lendemain on peut revenir aux 3 poudres. L'accroissement hebdomadaire doit être de 15 grammes, et il sera poursuivi jusqu'à ce qu'on parvienne à 120 grammes, dose qui sera atteinte à la septième semaine, s'il n'y a pas eu d'arrêt dans la progression des doses du selin. Pour le 8^e septénaire, on portera la dose à 125 gram., nombre rond. Si, pendant la période ascendante, les malaises gastro-intestinaux se renouvelaient plus d'une fois par semaine, on réitérerait la même dose le septénaire suivant. Cela est rarement nécessaire; il est bien plus rare encore qu'on soit forcé, par la persistance des incommodités, de redescendre de 15 grammes. La dose maximum sera poursuivie pendant six semaines dans un traitement normal, où l'on aura ainsi employé en trois mois 1275 grammes de poudre de selin. Dans la seconde enfance, de sept à treize ans environ, on débutera par la dose hebdomadaire de 20 grammes, et l'accroissement sera de 10 grammes par semaine; on atteindra ainsi, en neuf septénaires, la dose de 100 grammes, et, en la poursuivant pendant cinq semaines, on aura administré en trois mois 940 grammes. Pour les enfants plus jeunes, la dose initiale hebdomadaire est de 10 gr., la progression de 5 grammes par semaine, le maximum de 50 grammes, d'où l'emploi de 400 à 500 grammes en un trimestre. La poudre de selin a une saveur âcre et aromatique; les malades s'y habituent cependant très-bien, même les enfants. Aussi peut-on se borner, d'ordinaire, à la

Nous avons expérimenté plusieurs fois le selin des marais, et son action perturbatrice sur la marche de l'épilepsie ne laisse pas le moindre doute dans notre esprit; son innocuité complète ne nous est pas moins démontrée.

XIV. *Cotyledon umbilicus*. — Nous en dirons autant du *cotyledon umbilicus*. Cette plante grasse, de la famille des Crassulacées, a été employée avec succès contre l'épilepsie, en Espagne et en Portugal. Deux médecins anglais, Salter et Bullar, l'ont essayée de nouveau, en 1849, et ont cité des cas très-remarquables de guérison. Graves (de Dublin) l'a expérimentée également: sur 6 cas, il a eu 3 succès absolus, 1 amélioration notable et 2 guérisons complètes. Ce bilan, peu favorable en apparence, a de quoi satisfaire quand il s'agit d'épilepsie. Nous-même avons obtenu, à l'aide de ce médicament, un succès garanti déjà par plusieurs années d'épreuve, et qui s'est produit dans les conditions les plus démonstratives: il s'agissait d'un ouvrier de l'arsenal de Brest, devenu épileptique à la suite d'une frayeur, et dont les accès très-violents se répétaient invariablement chaque jour. Pendant plusieurs mois, nous usâmes successivement tous les antiépileptiques les plus vantés: le bleu de Prusse, l'indigo, la belladone, la valériane à hautes doses. C'est alors que la pensée nous vint d'essayer le *cotyledon umbilicus* sous forme de suc, à des doses croissantes de 1 à 4 cuillerées à bouche par jour. Au bout de quelques doses, les accès s'éloignèrent progressivement; au lieu d'un accès quotidien, il n'y en eut plus qu'un tous les deux, trois, quatre, cinq jours; les intervalles allèrent toujours en augmentant; ils furent bientôt de quelques mois, puis d'un an, et aujourd'hui, après trois ans d'usage non interrompu du suc de cotylédon, la guérison peut être considérée comme complète (3).

L'extrême abondance du *cotyledon umbilicus* en fait un médicament usuel, qu'on trouve partout, qui n'a aucune valeur, et qui, par cela même, nous paraît appelé à rendre de très-grands services aux épileptiques pauvres.

faire mélanger avec un peu de sirop avant de l'étendre d'eau; pour les personnes délicates, on enveloppera la poudre d'une hostie. » (*Du Selin des marais dans l'épilepsie et quelques autres maladies*, in *Bulletin de therap.*, 1860, p. 353.) Une dose variant entre 1000 et 1500 grammes est celle qui suffit généralement à une cure pour un adulte.

(3) 195. Graves, au lieu de recourir au suc, a employé l'extrait sous forme de pilules de 25 centigr. chacune et au nombre de 9 par jour, en 3 doses. Il recommande aussi d'insister très-longtemps sur l'emploi de ce